



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

Division
de la scolarité

Référence
2011

Dossier suivi par
Laurence THEIL

Téléphone
04 90 27 76 95

Fax
04 90 27 76 79

Mél.
laurence.theil
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 16 mars 2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs des écoles
élémentaires et primaires privées

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Education nationale
chargés de circonscription

**Objet : Nouvelles modalités d'affectation en classe de 6^{ème} à la rentrée 2011-2012
dans le cadre de la procédure AFFELNET 6^{ème}**

Le Vaucluse va expérimenter cette année l'application nationale AFFELNET 6^{ème}, destinée à
gérer l'affectation :

- des élèves en 6^{ème} (dont 6^{ème} SEGPA) domiciliés dans le Vaucluse,
- sollicitant un des collèges publics du département en tenant compte de l'assouplissement de la carte scolaire.

Pour chaque élève scolarisé dans le privé et souhaitant entrer en 6^{ème} dans un collège public du département - collège de secteur ou collège sollicité en dérogation-, les écoles privées devront transmettre la « *fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème}* », volet 1 et 2 (voir modèles ci-joint) à l'Inspection académique au plus tard pour le 02 mai 2011.

Ces fiches seront saisies dans AFFELNET par les services de l'Inspection académique.

- **Cas particulier des élèves sollicitant un collège public en dérogation :**

Si les demandes excèdent le nombre de places disponibles au sein des structures du collège sollicité, la sélection se fera selon les critères définis par le Ministère de l'éducation nationale dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) les élèves en situation de handicap,
- 2) les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
- 3) les boursiers sociaux,
- 4) les élèves souhaitant suivre un parcours scolaire particulier,
- 5) les élèves dont un frère ou une soeur est scolarisé dans l'établissement souhaité à la rentrée scolaire suivante,
- 6) les élèves dont le domicile est situé en limité de secteur proche de l'établissement souhaité.
- 7) autre motif.



IMPORTANT :

Le collège de secteur ayant été saisi dans AFFELNET, les élèves pour lesquels la dérogation aura été refusée seront automatiquement affectés au collège de secteur.

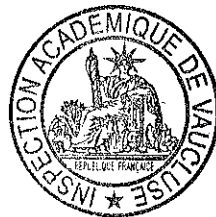
Pour connaître le collège de secteur de rattachement d'une commune, il vous appartient de consulter le site de l'Inspection académique à l'adresse suivante:
http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_58832/sectorisation

➤ **Cas des élèves relevant de l'enseignement adapté (6^{ème} SEGPA) :**

Les commissions départementales d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) se dérouleront jusqu'au 12 mai 2011.

Pour ces situations, les avis d'affectation seront saisis par l'Inspection académique dans la base AFFELNET à l'issue de la commission.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces nouvelles modalités d'affectation en classe de 6^{ème}.



Bernard LELOUCH

P.J.:

Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} volet 1 et volet 2

Liste enseignements particuliers LANGUES VIVANTES

Liste enseignement particulier SPORTS

Note d'information aux parents sollicitant un collège en dérogation

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6^{ème} DANS UN COLLEGE PUBLIC (1) – Volet 1

Année scolaire 2011-2012

ELEVE			
Nom :		Nom d'usage :	
Prénom(s) :			
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Né(e) le :	Lieu de naissance :	
Niveau ou cycle :		Langue vivante étudiée à l'école élémentaire(*) :	
Ecole :			
Adresse actuelle de l'élève :			
(*) Adresse de l'élève à la rentrée scolaire si elle est différente de l'adresse actuelle :			
Code postal :		Commune :	Pays :

RESPONSABLES LEGAUX			
Mère :	Nom :		
Nom d'usage :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Tél :		Pays :	
Date :		Signature :	

Père :			
Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Tél :		Pays :	
Date :		Signature :	

Autre responsable légal (personne physique ou morale)	
Nom ou dénomination :	
Adresse :	
Code postal	Commune :
Tél :	Pays :
Date :	Signature :

(1) Ne présage pas d'une décision de passage en 6^{ème}

(*) A renseigner obligatoirement par les responsables légaux pour la prise en compte de la demande

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

<p align="center">ADMISSION EN 6^{ème} – RENTREE 2011 OPTIONS SPECIFIQUES : LANGUES VIVANTES</p>
--

Les enseignements non dispensés dans le collège de secteur peuvent faire l'objet d'une admission à titre dérogatoire dans un autre collège **dans la mesure des places demeurées vacantes après affectation des élèves du secteur.**

1/ Des sections bilangues ouvertes dès la 6^e ont pour objectif de favoriser l'étude d'une autre langue que l'anglais avant la classe de 4^e (3h pour chaque langue vivante).

Bilangue Allemand - Anglais :

APT	collège Charles De Gaulle
AVIGNON	collège Jean Brunet
AVIGNON	collège Joseph Vernet
AVIGNON	collège Frédéric Mistral
BEDARRIDES	collège Saint - Exupéry
BOLLENE	collège Henri Boudon
BOLLENE	collège Paul Eluard
CABRIERES D'AVIGNON	collège Vallée du Calavon
CADENET	collège Le Lubéron
CARPENTRAS	collège Alphonse Daudet
CARPENTRAS	collège Jean - Henri Fabre
CARPENTRAS	collège François Raspail
CAVAILLON	collège Paul Gauthier
CAVAILLON	collège Clovis Hugues
CAVAILLON	collège Rosa Parks
ISLE SUR LA SORGUE	collège Jean Bouin
LA TOUR D'AIGUES	collège Albert Camus
LE PONTET	collège Jules Verne
MONTEUX	collège Alphonse Silve
ORANGE	collège Arausio
ORANGE	collège Jean Giono
ORANGE	collège Barbara Hendricks
PERTUIS	collège Marie Mauron
PERTUIS	collège Marcel Pagnol
SAINTE CECILE LES VIGNES	collège Victor Schoelcher
SORGUES	collège Denis Diderot
VALREAS	collège Vallis Aéria
VEDENE	collège Lou Vignares

Bilangue Italien - Anglais :

AVIGNON	collège Anselme Mathieu
AVIGNON	collège Frédéric Mistral (italien uniquement)
AVIGNON	collège Gérard Philipe
MONTFAVET	collège Alphonse Tavan
SORGUES	collège Voltaire

Bilangue Arabe – Anglais :

AVIGNON	collège Frédéric Mistral
CARPENTRAS	collège Jean – Henri Fabre

Section internationale chinois :

AVIGNON	collège Frédéric Mistral
---------	--------------------------

Recrutement particulier (dossier de candidature spécifique et examen d'aptitude)

RENTREE 2011
AFFECTATION EN CAS DE CHOIX PARTICULIER : SPORT

1 SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

GYMNASTIQUE Section réservée aux gymnastes masculins inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau

L'établissement d'accueil : AVIGNON - collège F. Mistral.

2 SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les sections sportives scolaires proposent des pratiques sportives complémentaires dans différentes activités physiques et sportives. Cette pratique complémentaire n'est ni une option, ni une épreuve au brevet des collèges.

Affectation sur dérogation seulement pour les élèves ne relevant pas du secteur

SPORT	BASSIN AVIGNON	BASSIN CARPENTRAS - ORANGE	BASSIN APT - CAVAILLON
ARBITRAGE	AVIGNON – collège J. Roumanille		
ATHLETISME	SORGUES - collège D. Diderot		CAVAILLON - collège P. Gauthier
BADMINTON	AVIGNON - collège J. Brunet	CARPENTRAS - collège A. Daudet	
DANSE			LE THOR - collège P. des Sorgues CAVAILLON – collège R. Parks
ESCALADE	AVIGNON – collège F. Mistral MONTFAVET – collège A. Tavan		
FOOT BALL	AVIGNON - collège J. Roumanille		
GYMNASTIQUE		CARPENTRAS - collège JH. Fabre	
HAND BALL	VEDENE - collège L. Vignarès	MAZAN - collège A. Malraux	APT – collège C. de Gaulle
JUDO	MONTFAVET - collège A. Tavan		
RUGBY		CARPENTRAS - collège F. Raspail	
TENNIS DE TABLE		SAULT	
VOLLEY	AVIGNON - collège J. Roumanille	ORANGE - collège B. Hendricks	
A.P.P.N. : (Activités de pleine nature)	MORIERES LES AVIGNON Collège A. Frank		

NOTA

Certains établissements scolaires, dans le cadre de leur autonomie, prévoient un aménagement horaire de l'emploi du temps pour permettre aux élèves de suivre une activité extra-scolaire particulière. **Les formations dispensées à ce titre ne relèvent pas de l'Education nationale et à cet égard ne peuvent donner lieu à dérogation .**

INFORMATION A L'ATTENTION DES FAMILLES

Comment se décide l'admission de votre enfant en 6^{ème} ?

C'est le conseil des maîtres de cycle qui prononce le passage de CM2 en 6^{ème}.

Lorsque vous aurez connaissance de la décision de ce conseil et si vous la contestez, il vous appartiendra de prendre contact avec l'enseignant de la classe fréquentée par votre enfant.

Si, après la procédure de dialogue, vous n'êtes toujours pas d'accord avec la décision du conseil des maîtres, vous avez la possibilité de présenter un recours auprès de la commission départementale d'appel jusqu'au 6 juin 2011 dernier délai.

Dans quel collège sera t-il inscrit ?

Dans le collège du secteur de **votre domicile**. Ce n'est donc, ni l'école fréquentée, ni le lieu d'exercice professionnel des parents qui détermine le secteur.

Il est important de savoir que tout changement de domicile entraînant un changement de collège de secteur pour la prochaine rentrée scolaire doit être justifié auprès de la directrice ou du directeur d'école.

Cette année, la procédure d'affectation en sixième est informatisée grâce à un logiciel d'aide à l'affectation : "AFFELNET 6^{ème}".

- La directrice ou le directeur d'école mettra à jour dans un premier temps les données administratives de votre enfant par l'intermédiaire de la **fiche AFFELNET volet 1**, que vous aurez corrigée si nécessaire.

- Vous émettrez vos vœux sur la **fiche AFFELNET volet 2** sur laquelle la directrice ou le directeur d'école aura précisé le collège de secteur correspondant à votre domicile.

Votre enfant peut-il être scolarisé dans un collège autre que le collège de secteur ?

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège autre que le collège du secteur, vous avez la possibilité de demander un collège hors secteur (un seul vœu possible ; vous pourrez, le cas échéant, invoquer plusieurs motifs de dérogation).

Vous émettrez votre vœu de changement de secteur sur la **fiche AFFELNET volet 2**.

Votre demande sera classée selon les motifs nationaux retenus et examinée en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité.

La liste des motifs de dérogation et des pièces justificatives à joindre à votre demande ainsi que les conditions d'admission dans les sections spécifiques sont disponibles dans votre école ; il en est de même en ce qui concerne la liste des formations proposées en collège.

Vous veillerez à respecter les dates imposées par le calendrier de la procédure et à fournir toutes les pièces justificatives sans lesquelles votre demande ne pourrait aboutir.

[LES REFUS DE DEROGATION NE SERONT PAS SUSCEPTIBLES D'APPEL]

En cas de changement de secteur, les frais de transport scolaire sont-ils pris en charge ?

J'appelle votre attention sur le fait que l'octroi de la dérogation n'implique pas nécessairement l'octroi de la subvention pour les transports scolaires par le Conseil Général de Vaucluse, ni la mise en place d'un circuit de ramassage supplémentaire spécifique. Il vous appartient de vous renseigner auprès du secrétariat du collège.

Comment et quand connaîtrez vous l'affectation de votre enfant ?

La décision d'affectation sera notifiée aux familles par la Madame la Principale ou Monsieur le Principal du collège où votre enfant est affecté à partir du mercredi 8 juin 2011, à l'exception des familles ayant fait appel. Les élèves affectés dans une section "SEGPA" qui refuseraient cette affectation, perdront définitivement leur place à la rentrée de septembre.

Toute décision d'affectation est définitive et ne peut pas faire l'objet d'appel.

Liste des motifs et des pièces justificatives pour une demande de changement de secteur

MOTIF DE LA DEMANDE	PIECES JUSTIFICATIVES à joindre impérativement à cette demande et à donner aux Directeurs d'école
1 – Elève souffrant d'un handicap	Notification qui vous a été adressée par la MDPH si elle est en votre possession.
2 – Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Attestation délivrée par le médecin traitant ou un service hospitalier avec la liste détaillée des prises en charge.
3 – Elève susceptible de devenir boursier	Vous joindrez une copie du dernier avis d'imposition. Il est précisé ici que l'obtention d'une dérogation à un élève "susceptible d'être boursier", n'ouvre pas un droit automatique au bénéfice de la bourse. Son attribution relève de la compétence du chef d'établissement qui examine le dossier déposé par la famille à la rentrée scolaire.
4 – Elève suivant un parcours scolaire particulier	Lettre de la famille expliquant le parcours.
5 - Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé dans l'établissement souhaité en septembre 2011	Vous joindrez un certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé en 2010/2011 dans une classe autre que la 3 ^{ème} .
6 - Elève dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité	Vous exposerez votre situation dans un courrier accompagné d'une attestation de domicile (taxe d'habitation, quittance EDF).
7 - Autre motif : organisation familiale, situation de famille particulière, garde alternée, facilités de transport, lieu de travail des parents, etc ..	Vous exposerez votre situation dans un courrier.